

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le mardi 2 juillet 2019 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SON PRÉSENT

| | |
|----------------------|---|
| M. le maire | Jean-Roland Lebrun |
| MM. les conseillers | Clément Gauthier Julien Ouellet Marcel Gauthier |
| Mme les conseillères | Johanne Thibault Josée Marquis |

ABSENTS Jeannot Marquis

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Jean Roland Lebrun ouvre la séance 19h33 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2019-117
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M le conseiller Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Député Pascal Bérubé à aujourd'hui fait l'annonce que Saint-Adelme recevra 50 000\$ pour réparer la structure de la route du 6^e rang Est;
- 7) Installation d'équipements de récupération de matières résiduelles dans les aires publiques municipales;
- 8) Épandage d'abat poussière –demande fait par Monsieur Jeannot Philibert et Monsieur Martial Jean;
- 9) Transfert 9 565\$ fonds sur carrières et sablières dans l'entretien-voirie locale ;
- 10) Estimé de l'architecte pour réaménagement et mise aux normes du bâtiment facture à payer le 28 juin au montant de 2 617.98;
- 11) Abroger la résolution 2019-109 : accord de principe-dépôt par la MRC de La Matanie d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);
- 12) Abrogé la résolution 2019-30 panneau endommagé;
- 13) 18 km pour le fauchage des bordures de chemins;
- 14) Période de questions;
- 15) Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION #2019-118
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-119

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Mme la conseillère Josée Marquis et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quatre vingt onze mille cent six et soixante-dix-huit cents (91 106.78\$) et les salaires payés au montant de neuf mille trois cent soixante-quatorze et soixante et une cent. (9 374.61\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cent mille quatre cent quatre-vingt-un et trente-neuf cents (100 481.39\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2019-120

INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE RÉCUPÉRATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES AIRES PUBLIQUES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et RECYC-QUÉBEC ont mis en œuvre conjointement le programme de récupération hors foyer qui consiste à aider financièrement les municipalités à l'achat d'équipements permanents pour la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales;

CONSIDÉRANT QUE le MELCC, ÉEQ et RECYC-QUÉBEC ont lancé un appel de projets à l'intention des municipalités voulant bénéficier d'un remboursement de 70% sur l'achat d'équipements, jusqu'à concurrence de 1000 dollars par équipement;

CONSIDÉRANT QUE l'installation ou le remplacement d'îlots de récupération de matières résiduelles dans les aires publiques municipales (intérieures et extérieures) fait partie des mesures prévues dans le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Matanie (PGMR) en vue d'augmenter notamment la quantité de matières recyclables récupérées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie se propose de présenter et de soumettre un projet commun, réunissant plusieurs municipalités, au programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme vise à mettre en place deux (2) unités de collecte à deux voies ou à trois voies dans les aires publiques suivantes: futur parc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M le conseiller Clément Gauthier :

- d'autoriser la Municipalité à participer au projet commun et à procéder à l'achat de deux (2) équipements à installer dans les aires publiques susmentionnées;
- d'autoriser le représentant de la MRC de La Matanie, en charge du projet commun, à remplir et à soumettre le formulaire préparé à cette fin et à signer tous les documents en lien avec le projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-121

ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE –DEMANDE FAIT PAR MONSIEUR JEANNOT PHILIBERT ET MONSIEUR MARTIAL JEAN

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2017 que la Municipalité de Saint-Adelme n'épand plus abat-poussière;

CONSIDÉRANT QUE, le 5^e rang Est à juste un petit bout de chemin qui est sur la terre de plus cette route est un cul-de-sac;

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité n'avait pas prévu dans leurs budgets d'épandre de l'abat poussière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M le conseiller Julien Ouellet de refuser votre demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-122

TRANSFERT 9 565\$ FONDS SUR CARRIÈRES ET SABLIERES DANS L'ENTRETIEN-VOIRIE LOCALE

Il est proposé par M le conseiller Marcel Gauthier de transférer 9 565\$ fonds sur carrière et sablières dans l'entretien-voirie locale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-123

ESTIMÉ DE L'ARCHITECTE POUR RÉAMÉNAGEMENT ET MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT FACTURE PAYER LE 28 JUIN AU MONTANT DE 2 617.98\$

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-Adelme avait besoin des plans provisoires pour le réaménagement et mise aux normes du bâtiment existant sis au 138, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE, pour pouvoir faire la demande de subvention par un délai très court il a fallu faire les plans provisoires pour un montant de 2 617.98\$ qui a été payé le 28 juin;

CONSIDÉRANT QUE, la soumission de l'architecte pour les honoraires à la fin des travaux sera de 9 200\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault d'accepter la soumission de Jean-Eudes St-Amand Architecte 9 200\$ pour les plans du réaménagement et mise aux normes du bâtiment municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-124

ABROGER LA RÉSOLUTION 2019-109 : ACCORD DE PRINCIPE-DÉPÔT PAR LA MRC DE LA MATANIE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)

Il est proposé par M le conseiller Julien Ouellet d'abroger la résolution 2019-109 : accord de principe-dépôt par la MRC de La Matanie d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-125

ABROGÉ LA RÉSOLUTION 2019-30 PANNEAU ENDOMMAGÉ

Il est proposé par M le conseiller Clément Gauthier d'abroger la résolution 2019-30 pour la remplacer par celle-ci :

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-René-de-Matane a fait transporter le panneau endommagé au garage de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-Adelme n'a pas eu le temps de la récupérer sur le terrain le panneau endommagé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M le conseiller Clément Gauthier de demander à la Municipalité de Saint-René-de-Matane de livrer le panneau endommagé au 11, rue Principale à Saint-Adelme pour que celle-ci puisse la réparer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-126

18 KM POUR LE FAUCHAGE DES BORDURES DE CHEMINS

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault de demander une soumission pour le fauchage des bordures de chemin à Monsieur Yanik Levasseur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2019-127

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère, Madame Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 2 juillet 2019, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h51.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland Lebrun, maire

*Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière*